

GRILLE TARIFAIRE DU LABEL SALAMATOUNA - Année 2021

OPERATEUR / CHIFFRE D'AFFAIRES (CA) En Millions de Dirhams		MONTANT EXIGIBLE (HT en DH) ¹	
		Coût Unitaire / Admission	Coût unitaire / Suivi annuel
Fabricant / Importateur & Distributeur / revendeur en gros	CA ≥ 100	65000 : 55000 ² + 10000 à titre de frais de gestion	42000 : 35000 ² + 7000 à titre de frais de gestion
	20 < CA < 100	30000 : 24000 ² + 6000 à titre de frais de gestion	25000 : 22000 ² + 3000 à titre de frais de gestion
	CA ≤ 20	25000 : 21000 ² + 4000 à titre de frais de gestion	14000 : 12000 ² + 2000 à titre de frais de gestion
Revendeur endétail ³	-	-1000 ² - Gratuité pour les 40 premiers	1000 ²

¹ : Les frais relatifs aux essais de conformité le cas échéant, sont à payer en sus par les opérateurs

² : Ce montant est destiné à couvrir :

- les frais des audits à raison de 6000 Dhs HT/jour homme d'audit. La durée d'audit étant déterminée par l'IMANOR en fonction notamment du chiffre d'affaires du demandeur/titulaire et du nombre des sites/dépôts à auditer.
- les frais de séjour et de déplacement des auditeurs.

³ : Pour être éligibles à la prise en charge des frais d'audit, les revendeurs en détail doivent être totalement approvisionnés par des opérateurs labellisés. Autrement, ils seront considérés dans les autres catégories d'opérateurs

**Le Ministre de l'Industrie,
du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique**